



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2020

Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 10 décembre 2020 L'an deux mille vingt et le dix décembre l'assemblée régulièrement convoquée le trois décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Didier Couderc
Présents : 14	Sont présents: Didier COUDERC, Régine PAILHAS, Jean-Luc ANTRAYGUE, Raymond CHAPTAL, Jean-Christophe DEPOISIER, Sandrine BRAY, Patrice DURAND, Sabine GERBAL, Delphine PAULUS, Dominique RICHARD, Désiré ROPERS, Adrien SAVAJOL, Geneviève TUFFERY, Valérie VAN OORTEGEM
Votants: 15	Représentés: Dominique AURIERES par Geneviève TUFFERY Excusés: Absents: Secrétaire de séance: Désiré ROPERS

Ordre du jour:

- Convention constitutive du groupement de commandes SDEE
- Demande de financement auprès du Conseil Départemental -Aménagement du village de Rouffiac
- Demande de financement auprès du Conseil Départemental -Remplacement des menuiseries de l'ancien presbytère au Falisson
- Demande de financement auprès du Conseil Régional* -Remplacement des menuiseries de l'ancien presbytère au Falisson
- Avenant pour les tarifs municipaux du camping Les Berges du Bramont (saison 2021)

Questions diverses :

- Distribution des masques
- Distribution des calendriers
- Point sur les travaux
- Point sur le groupe scolaire

En introduction de la réunion, le maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour à savoir le vote des indemnités versées aux personnes résidant sur la commune et qui assument le gardiennage des églises (Saint-Bauzile et Le Falisson), et la modification d'un poste d'adjoint administratif de 2e classe à 11 heures au lieu de 4 heures.

Par ailleurs, le point sur la demande de financement à la Région (*) est annulé car les travaux envisagés ne sont éligibles dans le dispositif envisagé.

1) Convention constitutive du groupement de commandes SDEE:

Le Maire expose au Conseil Municipal que les communes et communautés de communes lozériennes, ainsi que le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) réalisent régulièrement des travaux de voirie et/ou de génie civil de réseaux divers, éclairage public, etc.

Afin de mutualiser leurs besoins et permettre la réalisation d'économies, ces structures ont décidé de se regrouper. Le groupement de commandes SDEE permet à plusieurs acheteurs de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Le Maire propose l'adhésion de la commune à ce groupement de commande et l'approbation de sa convention constitutive.

L'adhésion et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

2) Demande de financement auprès du Conseil Départemental - Aménagement du village de Rouffiac

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire concernant l'aménagement du vieux village de ROUFFIAC. Le projet global d'aménagement du village hors Eau et assainissement (compétence désormais communautaire) a un coût total estimé de **434 285 € HT**.

En conséquence, le plan de financement est revu de la manière suivante :

	Montant des travaux éligibles (HT)	Financement demandé
DETR 2020	265 490.00 €	143 694.00 €
Région (2018)	201 467.00 €	50 366.00 €
Département Aménagement village (2018)	152 705.00 €	71 647.00 €
Département Subvention exceptionnelle		81 213.00 €
Part communale sur l'ensemble du projet		87 365.00 €

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité

3) Demande de financement auprès du Conseil Départemental - Remplacement des menuiseries de l'ancien presbytère au Falisson

Le Maire explique au Conseil Municipal que les menuiseries de l'ancien Presbytère du Falisson (fenêtres, volets et moustiquaires) sont en très mauvais état.

Le devis retenu pour leur remplacement fait état d'un coût total de **13 570.09 € HT**. La période de réalisation envisagée pour les travaux serait 2021.

Le plan de financement proposé répartirait cette dépense à 50 % au conseil Départemental (6 787,00 €) et 50 % à la commune (6 787,00 €).

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité

4) Indemnité de gardiennage des églises pour 2020

Le Maire indique que ces indemnités étaient auparavant versées au diocèse. En 2019, le conseil municipal avait décidé de les verser aux personnes de la commune qui assurent ce gardiennage.

Il propose à l'assemblée de continuer à allouer les deux indemnités de gardiennage aux personnes résidentes sur la commune qui assument ces fonctions. La somme de 400 euros est proposée à titre d'indemnité de gardiennage de l'église de Saint-Bauzile et la somme de 200 euros pour celle du Falisson, cette dernière étant nettement moins utilisée et fréquentée.

Ces propositions d'indemnités sont adoptées à l'unanimité.

5) Avenant pour les tarifs municipaux du camping Les Berges du Bramont (saison 2021)

Les tarifs du camping n'ont pas connu d'augmentation depuis 6 ans
Le Maire propose les modifications suivantes pour la saison 2021 :

Camping – forfaits journaliers y compris caravanes et voitures		
	tarif 2020	tarif 2021
Forfait journalier 1 personne	10,00 €	11,00 €
Forfait journalier 2 personnes	12,00 €	13,00 €
Forfait journalier personne supplémentaire	2,50 €	3,00 €
Forfait Camping-car	12,00 €	13,00 €
Forfait Vidange Camping-car	2,50 €	3,00 €
Forfait adhérent FFACCC (vidange et électricité compris)	7,00 €	7,00 €
Enfant moins de 7 ans	gratuit	gratuit
Tarifs de groupe à partir de 15	5,20 €/personne	5,50 €/personne
Eau + Electricité	3,00 €	3,00 €
Electricité	2,50 €	2,50 €
Véhicule supplémentaire	1,00 €	1,00 €
Animal	1,00 €	1,00 €
Garage mort : (saison)	6,00 €	6,00 €

Par ailleurs, les habitations de type « Coco Sweet » n'offrant pas les mêmes prestations que les autres (« Pignes », chalets), il convient de revoir leurs tarifs à la baisse :

Locations saisonnières - Camping		
Cautions	200 €	
Ménage fin de séjour	50 €	
Pignes	2020	2021
Semaine	280	280
Nuit we	58	58
Nuit semaine	48	48
Coco sweet		
Sem1aine	279	250
Nuit we	53	48
Nuit semaine	43	40
Chalet 4 personnes	2020	2021
Semaine	360	360
Mid week (4 nuits lundi, mardi, mercredi)	n/a	200
WE (3 nuits – vendredi, samedi, dimanche)	n/a	180
Option draps	20	gratuit
Ménage fin de séjour	50	50

Enfin, pour en améliorer la lisibilité, les tarifs des gîtes municipaux sont fixés à :

Gîtes municipaux		
Ménage de fin de séjour	50	
Gîte 4 pers. - St Bazile	Hors-saison 2021	Juillet-août 2021
Semaine	250	310
Gîte 6 pers. - St Bazile		
Semaine	250	390
Gîte 6 pers.- Le Falisson		
Semaine	250	400

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité

6) Modification d'un poste d'adjoint administratif de 2e classe à 11 heures au lieu de 4 heures

Lors du Conseil Municipal du mois de juin (avec le vote des budgets 2020) la situation du personnel au secrétariat de la mairie avait été évoquée :

- 1 attaché à 30h/semaine
- 1 adjoint administratif 4h à augmenter à 11h

Ce dernier est actuellement vacant et la commune a fait appel en 2020 au service de remplacement du centre de gestion à raison d'un jour par semaine. La convention avec le Centre de Gestion prévoit une charge supplémentaire de la commune en comparaison à un salaire versé directement à l'agent. Il conviendrait donc de pourvoir ce poste d'adjoint administratif de 2e classe maintenant. En ce sens, afin de respecter la procédure administrative, une demande a été faite au Comité Technique afin de modifier le temps hebdomadaire du poste dont la mairie dispose de 4 à 11h (soit 1 jour et demi par semaine pour prendre en charge la comptabilité et le service public). La commune vient de recevoir l'avis favorable à cette demande.

Le Maire propose de valider cette augmentation de temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint administratif de 2^e classe de 4h à 11h.

La vacance d'emploi de ce poste sera publiée pendant 6 semaines et le recrutement pourrait alors intervenir en début d'année 2021.

Cette modification est approuvée à l'unanimité

Questions diverses

- **Recensement**

Compte tenu de la situation sanitaire, l'INSEE renonce finalement à mener les opérations

- **Distribution de masques**

Les masques fournis par la région Occitanie seront distribués à raison d'un par habitant sur la base de la liste électorale. Des volontaires sont sollicités parmi les conseillers pour cette opération qui se déroulera le 19 décembre 2020, de 8h30 à 12h dans les locaux de l'ancienne ComCom.

- **Réalisation d'un calendrier**

La maquette du calendrier 2021 de la commune qui sera distribué dans les boîtes aux lettres a été présentée au conseil municipal. Il conviendra d'en assurer le pliage partiel et la mise sous pli

- **Travaux**

Entretien du matériel roulant et changement de vitres.

Mise aux normes d'une issue de secours dans les classes de maternelle du groupe scolaire.

Ramassage des feuilles.

Pose d'un grillage.

Pose d'une main courante à l'église de Saint-Bauzile, pose de signalétique sur les contremarches de l'escalier et mise en place de « podo-tactiles ».

Débouchage d'un écoulement (obturé par le calcaire) au lotissement Lou Clapio.

Nettoyage des fossés entre les stades.

Remplissage des bacs à sel.

Installation des sapins de Noël.

Aménagement des accès personnes à mobilité réduite des Eglises (Falisson et St Bauzile) avec réalisation de plans inclinés et confection de rampes.

Tonte des deux cimetières.

Restauration des bancs.
Divers travaux d'entretien.

- **Renouvellement d'un véhicule utilitaire**

Une polybenne d'une valeur de 59.000 € est en cours d'acquisition. Elle a bénéficié d'un financement au titre de la DETR.

- **Actualités du Groupe scolaire**

L'intervention de « bénévoles » (conseillers disponibles) afin de suppléer l'absence de personnels sera nécessaire au mois de mars

- **Commissions**

Leur composition a été rappelée. Dès que la situation sanitaire le permettra, il conviendra de les réunir et de débiter leurs travaux.

- **Achat de chaises pour la salle du camping**

De nombreuses chaises sont abîmées, et leur empilement est problématique. Il faudra songer à les remplacer.

- **Remise de bons-cadeaux aux employés**

La traditionnelle cérémonie conviviale n'aura pas lieu, les bons cadeaux seront simplement remis aux employés.

Le conseil municipal les remercie chaleureusement pour leur disponibilité et leur engagement au service des habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 22h45